

**ANNEXE 1 - DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION  
PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2021**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUSEE DE L'IMPRESSION  
SUR ETOFFES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE  
SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

**FONCTIONNEMENT**

Territoire	Bénéficiaire - Libellé du projet Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
<b>Région Agglomération Mulhouse</b>	<b>Musée de l'Impression sur étoffes</b> Subvention de fonctionnement 2021  <u>Budget prévisionnel</u> : 880 000 €  Imputation budgétaire : P1810004T01-1098-65-65748-312		forfait	25 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES</b>				<b>25 000 €</b>

**Modalités de versement :**

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, les subventions de fonctionnement seront versées en une seule fois, à l'issue de la signature d'une convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et le partenaire.

Le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue, conformément à la délibération du 31 mai 2021 et aux orientations et principes du plan de rebond durable et solidaire.